

**Suivi des recommandations du Comité Technique spécial Musées  
de la direction générale des patrimoines du 3 décembre 2015**

<u>Analyse et préconisation du comité</u>	<u>Suivi</u>
<p><b>2) Point relatif au SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) :</b>            – Intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l'INHA (<i>pour avis</i>) ;            – Examen des pistes de travail sur la mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation (<i>pour information</i>).</p> <p>L'administration s'engage à communiquer aux membres du CT les chiffres concernant les doublons BCMN/INHA et les notices BCMN au sein du catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux.</p> <p>La CGT souhaite que le CT puisse assurer un suivi sur les horaires de travail des agents, puisque le sujet sera ensuite examiné au sein de l'établissement et ne fera plus partie de la compétence du CT.</p>	<p>Comme évoqué lors de la séance du 3 décembre, le SMF organise une réunion avec les responsables des bibliothèques des musées nationaux SCN et EP qui participent au catalogue collectif le 18 janvier 2016. L'administration fera un compte rendu oral de cette réunion lors de cette séance.</p> <p>En cours.</p> <p>La présidente du CT propose de réaliser un point de suivi général courant 2016.</p>
<p><b>4) Point relatif au SCN Musée Magnin :</b>            – <b>Examen du projet de règlement intérieur (<i>pour avis</i>) ;</b>            – <b>Examen des projets de planning (<i>pour avis</i>).</b>            Les organisations syndicales demandent des modifications des articles suivants dans le projet de règlement intérieur :            Article 19 : Calendrier des congés            Article 37.4 Badges            Article 37.6 Vidéo-surveillance            Article 43 : Utilisation d'un véhicule de service ou personnel.</p>	<p>Après pris en compte des amendements en séance, le règlement intérieur du SCN musée Magnin a été approuvé.</p>

<p><b>5) Point d'information relatif à la convention relative à la collaboration entre la DGP, les SCN, et la RMN-GP</b></p> <p>La CGT-Culture souhaite savoir ce que deviennent les justificatifs de parution photos que reçoit la RMN. Elle constate que les bibliothèques des musées obtiennent ces justificatifs au bon vouloir des documentalistes de la RMN.</p> <p>Elle demande également si les SCN peuvent avoir un droit de regard sur l'utilisation commerciale des photos pour éviter les dérives commerciales.</p>	<p>La présidente du CT propose un point annuel sur l'exécution de la convention et son actualité lors du dernier CT de l'année.</p>
<p><b>6) Point emploi</b></p> <p>L'administration indique qu'une analyse plus fine prenant en compte les filières administrative, technique et scientifique et incluant le C2RMF sera proposée au prochain CT.</p>	<p>Point inscrit à l'ordre du jour de cette séance.</p>
<p><b>Questions diverses</b></p> <p>La CGT-Culture souhaite connaître l'évolution du protocole d'accord du 8 juillet 2015 concernant la circulaire ministérielle du 27 juillet 2015 relative à la gestion des agents non titulaires à temps incomplet. Elle signale que certains agents sont inquiets de la précarité de leur situation.</p> <p>La CGT-Culture demande que soient abordés les problèmes liés à la formation et aux nouvelles modalités de remboursement des frais de formation et de déplacement, qui posent des difficultés au niveau de la répartition des formations dans les musées.</p>	<p>L'administration indique qu'une réunion de travail préparatoire au comité de suivi de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels doit se tenir le vendredi 15 janvier 2016 en présence du Secrétariat général. Le comité de suivi doit avoir lieu le 5 février 2016.</p> <p>Point formation inscrit à l'ordre du jour de cette séance.</p>